DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal:

49

N°042

En exercice:

49

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents:

37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

L'AN deux mille dix huit, le 28 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

<u>Etaient présents</u>: DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

<u>Etaient absents</u>: MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, ALVES Presilya.

Excusés:

Représentés par :

Monsieur Fethi CHOUDER Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Sylvie DUCATTEAU Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Kilani KAMALA Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Alice FAGARD Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Jean-Yves VANNIER Madame Evelyne YONNET

Monsieur Hakim RACHEDI Monsieur Abderrahim HAFIDI

Madame Nadia LENOURY Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

N°042

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Finances/Service Budget et Qualité Comptable

OBJET : Adoption du budget primitif 2018 du budget principal de la Ville d'Aubervilliers

LE CONSEIL.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2312-1 et L 2312-2 ;

Vu la Loi de finances pour 2018;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes ;

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du Conseil municipal du 14 février 2018 ;

Vu le projet de budget primitif 2018 ;

Vu la note de présentation du budget annexée à la présente délibération ;

Adoption à la majorité par 36 pour, 3 contre (Ling LENZI, Damien BIDAL, Nadia LENOURY), 5 se sont abstenus (Thérèse MBONDO, Daniel GARNIER, Evelyne YONNET, Jean-Yves VANNIER, Rachid ZAIRI)

DELIBERE:

APPROUVE le budget primitif 2018 de la Commune (budget principal) équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 62 575 058,00 €

Recettes: 62 575 058,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 150 150 870,00 €

Recettes: 150 150 870,00 €

DIT que Madame la Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

FIXE le montant d'emprunt maximum autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 7 950 973,02 €.

Reçu en préfecture le : 30/03/18 Publié le : 30/03/18

Certifie exécutoire : 30/03/18

Pour la Maire, l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG